

COMMUNE DE SIERENTZ

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SIERENTZ DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2017

Le 12 juin 2017 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 6 juin 2017 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Sierentz, sous la présidence de Monsieur Jean Marie BELLARD, Maire.

Etaients présents :

Mme	Marie-Thérèse ROZAN
M.	Martin BOEGLIN
Mme	Catherine BARTH
M.	Stéphane DREYER
M.	Patrick GLASSER
M.	Aimé FRANCOIS
M.	Pierre ENDERLIN
M.	Gérard MUNCH
Mme	Agnès WENZEL
Mme	Mireille VALVASON
M.	Paul-Bernard MUNCH
M.	Benoît MARICHAL
Mme	Fabienne MEDARD
Mme	Carole CHITSABESAN
Mme	Rachel SORET VACHET-VALAZ
M.	Nicolas ARBEIT
Mme	Lauren MEHESSEM
M.	Sébastien BISSEL

Absents et excusés et non représentés :

Mme	Claudine BUMBIELER
-----	--------------------

Absents non excusés et non représentés :

M.	Michel JOBST
Mme	Marta BOGENSCHUTZ

Secrétaire de séance : M. Pascal TURRI, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue cordialement tous les membres et les remercie pour leur présence. Il propose au conseil municipal l'inscription d'un point complémentaire à savoir :

5. CONVENTION DE SERVITUDE DE COURS COMMUNE

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 mai 2017
2. Affaires financières
 - 2.1. Affectation de dépenses
3. Personnel communal – Tableau des effectifs
4. Jury d’assises – Tirage au sort de 9 jurés
5. Convention de servitude de cours commune
6. Communications informations

En application de l’article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l’unanimité,

DESIGNE Monsieur Pascal TURRI, Attaché Principal, faisant fonction de Directeur Général des Services, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

1. APROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 MAI 2017

Le compte rendu de la séance du 4 mai 2017 a été transmis in extenso à tous les membres. Le compte rendu est approuvé à l’unanimité.

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Affectation de dépenses

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l’unanimité,

AFFECTE les biens ci-après à l’état de l’actif de la Commune :

N° Compte	Libellé	Fournisseur	Montant	N° inventaire
2156 EAU	Compteurs d'eau	DIEHL SAPPEL	2 418,96	24/17M
21568 pro 03	Armoire, Cisaille et perforatrice école primaire	MANUTAN	610,18	25/17M
2158 pro 1100	Jardinières place de la mairie	ATECH	2 238,00	26/17M
21568 pro 03	Banc vestiaire périscolaire	MANUTAN	1 639,94	27/17M

3. PERSONNEL COMMUNAL-TABLEAU DES EFFECTIFS

3.1. Modification durée de travail – LUDWIG Paulette

Vu le fonctionnement de la cantine de l'accueil périscolaire/CLSH « Les Barbapapas » et l'accroissement du nombre d'enfants accueillis

Considérant que ces dispositions nécessitent d'augmenter la durée de travail de Madame LUDWIG Paulette.

Vu l'accord de l'intéressée et l'avis favorable du Comité Technique enregistré sous le n° M 2017.5 en date du 11 mai 2017 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

PORTE la durée hebdomadaire de Madame Paulette LUDWIG, adjoint d'animation territorial à 24.64/35^{èmes} à compter du 1^{er} juillet 2017.

MODIFIE le tableau des effectifs en ce sens. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

3.2. Modification durée de travail – JEANNERAT Christiane

Vu la demande de l'intéressée de modifier sa durée de temps de travail pour des raisons personnelles,

Considérant qu'il est possible de répondre favorablement à sa requête,

La modification du temps de travail n'excédant pas 10 % du temps de travail initial, l'avis du Comité Technique n'étant pas nécessaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

PORTE la durée hebdomadaire de Madame Christiane JEANNERAT, adjoint technique territorial à 19.93/35^{èmes} à compter du 1^{er} juillet 2017.

MODIFIE le tableau des effectifs en ce sens. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4. JURY D'ASSISES – TIRAGE AU SORT DE 9 JURES

En vue de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés auprès de la Cour d'Assises et conformément aux articles 255 à 261-1 et A. 36-12 à A 36-13 du code de procédure pénale et l'arrêté préfectoral 18 mai 2017, il convient de procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de neuf personnes.

Suite au tirage au sort, les personnes ci-après sont désignées :

- n°892 RUELLET Estelle
- n°843 RAUSCHER Julien
- n°235 COLOMBINI Marie-Ange

- n° 327 FUCHS Marie-Pia
- n°392 GANGEMI Angelo
- n° 827 NEISS Francis
- n°373 GIBERTINI Elodie
- n°272 DEVOILE Caroline
- n°885 PICHINENNIA Mélanie

5. CONVENTION DE SERVITUDE DE COURS COMMUNE

Après avoir demandé à Monsieur Paul-Bernard MUNCH, personnellement intéressé au titre de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales à quitter la salle,

Exposé :

« Dans le cadre du projet de construction du nouveau groupe scolaire maternelle sur le domaine Haas de manière à permettre l'adossement de construction sur limite séparative et conformément aux dispositions du PLU en vigueur, il est envisagé la constitution d'une servitude de cours commune avec parcelle voisine cadastrée section : N°13 n°298 »

Entendu l'exposé, en considérant l'implantation des constructions projetées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable pour la constitution d'une servitude de cours commune réciproque avec le fond voisin cadastré section n°13 n°298.

HABILITE M. le Maire à signer l'acte à intervenir en ce sens et tout document s'y rapportant.

6. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

6.1. Compétences déléguées

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a pris dans son champ de compétence des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 7 avril 2014.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

SECTION	N° PARCELLE	SUPERFICIE	LIEU-DIT
14	n°315	11,45 ares	Schliffiboden
11	n°288/122	0,04 ares	Rue de la Fontaine
12	n°199/33	27,59 ares	39, rue Maréchal Foch
09	n°953/128	2,91 ares	Village
08	n°210/197	10,60 ares	56, rue Rogg Haas
15	n°553/133	6,77 ares	5A rue des Erables
06	n°535/202	4,45 ares	Steinaeckerle-Straenge
06	n°541/202	5,08 ares	Steinaeckerle-Straenge
09	n°391/122	4,25 ares	45, rue Rogg Haas

6.2. Divers

- Pierre Enderlin présente un rapide résumé des travaux de la commission environnement de Saint- Louis Agglomération au sein de laquelle il siège. Il a notamment été annoncé que la containérisation des déchets se développerait dans les nouvelles communes ayant intégré Saint-Louis Agglomération au 1er janvier de cette année. Une enquête sera menée auprès des habitants afin de définir en fonction de la composition des foyers, le volume des conteneurs mis à leur disposition.
- M. le Maire précise que les comptes-rendus des travaux des commissions de Saint-Louis Agglomération seront systématiquement communiqués aux conseillers municipaux par voix dématérialisée.
- M. le Maire fait part à l'assemblée des suites de l'incendie qui s'est produit au complexe sportif dans la nuit du 9 au 10 juin et qui a notamment détruit l'intégralité de la salle omnisports et de certaines annexes attenantes. Il souligne l'efficacité et le professionnalisme des pompiers qui grâce à leur rapide intervention ont su maîtriser le développement du feu et préserver le club house du foot, ainsi que les salles spécialisées. Un élan de solidarité s'est spontanément manifesté de la part des communes voisines et leur adresse ses vifs remerciements. L'enquête de police qui déterminera l'origine de ce sinistre suit son cours. A l'heure actuelle, l'ensemble des installations du complexe ont fait l'objet d'un arrêté de fermeture jusqu'à nouvel ordre. Un courrier a été adressé à SLA, M2A, la Ville de Mulhouse et de Habsheim dans le cadre de la recherche de salle qui pourrait permettre aux clubs de volleyball, de handball et de football, dans une moindre mesure, de suivre les entraînements et compétitions. Les responsables des associations résidentes au complexe sportifs ont été réunis dès samedi matin pour leur exposer la situation et les mesures prises et envisagées.
- Agnès WENZEL souligne la remarquable prestation de la Musique Municipale de Sierentz lors de son concert de printemps qui s'est déroulé le 10 juin dans la salle de l'agora. Le Conseil Municipal s'y associe et adresse toute ces félicitations à la Musique Municipale de Sierentz.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.